

**PROVINCE DE QUÉBEC  
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie, tenue le 18 janvier 2023, a été adopté le règlement TNO-69-2022 « *concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2023* ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

**DONNÉ À RAWDON CE 30E JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.**



---

Édith Gravel  
Directrice générale et greffière-trésorière